

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 septembre 2021 à la mairie de Saint Maurice les Brousses suivant convocation en date du 2 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Maire.

Monsieur Nicolas SAULNIER est désigné secrétaire de séance.

Membres	15
Présents	11
Représentés	4
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	-

Présents : Georges DARGENTOLLE, Bernard CHAZEAU, Guylaine TAUZIÈDE, Pierre BOISSIERE, Delphine ANDRÉ, Sylvie CAMPION, Alexia DARGENTOLLE, Nicolas SAULNIER, Frédéric FAURE, Céline VEDEL, Morgan DEGUILHEM,

Absents : Karine HILAIRE GENIN a donné procuration à Bernard CHAZEAU, Christine JEANJON a donné procuration à Alexia DARGENTOLLE, Jean-Marc BORDERIE a donné procuration à Bernard CHAZEAU, Sébastien JOACHIM a donné procuration à Céline VEDEL

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 juin 2021.

Après lecture le PV de la séance du 8 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

Délibération n° 2021-17 en date du 14 septembre 2021 demandant une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour un aménagement de sécurisation

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de sécurité au lieu-dit « Grand Village ».

En effet, suite à de nombreuses sollicitations de riverains et à la constatation faite de vitesses excessives, il est envisagé de créer des ralentisseurs sur les VC6 et VC3b.

Un devis a été réalisé par l'entreprise Pijassou TP pour un montant de 3 836,00 € HT, comprenant la réalisation de trois passages surélevés en enrobé, deux sur la VC3b, en amont et en aval des habitations, un avant l'accès au hameau sur la VC6, ainsi que la signalisation horizontale et verticale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser cet aménagement de sécurisation et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police.
- Charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches utiles et de signer tous les documents nécessaires.

Délibération n° 2021-18 en date du 14 septembre 2021 demandant une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour l'extension de la maison médicale

Vu les démarches d'installations et les sollicitations des professionnels médicaux et paramédicaux, étant donné que la maison médicale actuelle est occupée en totalité, il est nécessaire d'agrandir le bâtiment existant.

Un avant-projet a été réalisé et le montant estimatif total du coût de l'opération est de 378 800,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Au vu du coût de ces travaux, sollicite une aide du Conseil Départemental de la Haute-Vienne
- Charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches utiles et de signer tous les documents nécessaires.

Délibération n° 2021-19 en date du 14 septembre 2021 portant sur l'attribution d'une subvention au FC Saint Maurice les Brousses

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention du Football Club de Saint Maurice les Brousses.

Celui-ci, après une pause a décidé de reprendre une activité pour la saison 2021-2022 et pour cela souhaiterait une aide de 1 400,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser une subvention de 1400,00€ au FC Saint Maurice les Brousses et charge M. le Maire de réaliser cette décision.

Délibération n° 2021-20 en date du 14 septembre 2021 portant sur le contrat de maintenance des systèmes informatiques de la mairie et de l'école

M. le Maire rappelle qu'un audit fonctionnel des systèmes d'information des sites de la mairie et de l'école a été réalisé par la société Ecomdata.

Celui-ci fait ressortir plusieurs problématiques et M. le Maire présente les problématiques et M. le Maire présente les préconisations.

Il est nécessaire de prendre un contrat de maintenance et pour cela plusieurs devis ont été réalisés.

Le Conseil Municipal, après examen des propositions et après en avoir délibéré :

- décide de confier la maintenance des systèmes informatiques et téléphoniques de la mairie et de l'école à la société Ecomdata,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Délibération n° 2021-21 en date du 14 septembre 2021 portant sur la vente de bois

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'entretien réalisé par les agents techniques à la châtaigneraie communale, il est nécessaire d'évacuer le bois stocké.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de vendre le bois au prix de 100,00€ la corde,
- charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches utiles pour appliquer cette décision.

Affaires diverses :

Sylvie CAMPION informe le Conseil Municipal de la demande d'adolescents de la commune pour avoir un espace de street workout. Une réflexion pourra être engagée.

Pierre BOISSIERE demande si on refait un téléthon cette année, le thème étant la lumière. Les avis sont partagés et aucune décision n'est prise.

M. le Maire pose la question des colis de fin d'année pour les aînés de la commune : doit-on continuer à proposer un repas ou un colis ou proposer uniquement un colis au vu de la crise sanitaire ? Aucune décision n'est prise.

Clôture de séance à 20h00

Le secrétaire de séance,

Le Maire,